LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A

MARCHE DE FOUNRITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES OFFRES

DAO *n°005/LNB/DG/PRMP/SPMP du 07 mai 2026*

Objet : Acquisition et installation d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

Source de financement : Budget autonome

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 2442

JUIN 2026

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'offres ouvert n°005/LNB/DG/PRMP/SPMP du 07 mai 2026 relatif à l'acquisition et l'installation d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

Mode de passation : Appel d'Offre National Ouvert

L'an deux mille vingt-six et le 22 juin, à 10 heures 00 minutes, dans la salle de réunion de Loterie Nationale du Bénin S.A, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°317/LNB/DG/PRMP/SPMP du 09 juin 2026 :

- Président : Nassiratou SAMON, Personne Responsable des Marchés Publics
- Rapporteur : Latifou MORA-KPAI, Chef du Secrétariat permanent de la PRMP ;
- Membres :
  - Joely HOUNSA, représentant le Directeur de l'Administration et des Finances ;
  - Karhel ASSAVEDO, représentant le Directeur des Systèmes d'information.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Intitulé	Acquisition et installation d'un Système d'Archivage Electronique (SAE)
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offre National Ouvert**
Justification	**(non requise)**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**Procès-verbal N°053/LNB/DG/CCMP/2025 du 30 avril 2026**
Soumissionnaire(s)	
1- IEF ENERGY 2- Groupement MAQ SOFT & JTEK SOLUTIONS 3- CONSORTIUM SESA/ODS 4- SPACETEL BENIN 5- S2K PARTNERS	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
SPACETEL BENIN	L'offre du soumissionnaire n'a pas été retenue car elle ne remplit pas les critères de recevabilité. 1- Le soumissionnaire n'a pas fait mention des dates des addenda au niveau du point A de la lettre de soumission. - Au niveau du paragraphe f), le soumissionnaire a mentionné «si notre offre est acceptée…….conformément à la clause 38 des instructions aux candidats. » ai lieu de «si notre offre est acceptée…….conformément à la clause 42 des instructions aux candidats et à la clause 17 du cahier des clauses administratives générales (CCAG)»

	- Au niveau du paragraphe j), le soumissionnaire n'a pas fait mention de la portion de phrase « ….comme en atteste le formulaire d'engagement ci-joint signé par nos soins. ». 2- Au niveau du dernier point de l'engagement du soumissionnaire, le candidat a fait mention de la portion de phrase « ou par tous les autres textes règlementaires en République du Bénin... » alors que le modèle contenu dans le DAO n'en mentionne pas. 3- Le soumissionnaire a fourni tous les différents types de bordereau mais ne les a pas renseigné.
CONSORTIUM SESA & ODS	L'offre du soumissionnaire n'a pas été retenue car elle ne remplit pas les critères de recevabilité. 4- Le soumissionnaire a fourni un tableau différent du modèle de lettre de soumission contenu dans le DAO contrairement aux exigences de l'Annexe A-1. 5- Le bordereau des prix unitaires fourni par le soumissionnaire n'est pas conforme au modèle contenu dans le DAO. En effet, le soumissionnaire a ajouté une colonne « Quantité » contrairement au modèle. 6- Le soumissionnaire n'a pas fourni le bordereau des prix pour les fournitures. 7- Le bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes fourni pour le soumissionnaire n'est pas conforme car les mentions des différentes colonnes sont différentes de celles contenues dans le modèle. Aussi, le bordereau n'a-t-il pas été daté contrairement aux exigences de l'annexe A-1. 8- Le soumissionnaire n'a pas fourni l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie
IEF ENERGY	L'offre du soumissionnaire n'a pas été retenue car elle ne remplit pas les critères de conformité technique. 1- La fiche technique fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme car elle ne fait pas mention des détails relatifs aux rubriques suivantes : *normes, migration des données, performance et montée en charge, les tests, support et maintenance, fonctionnalités attendues.* 2- La description technique fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme. En effet, le soumissionnaire a juste donné une description sommaire du produit contrairement à la description contenue dans le dossier. Aussi, n'est-elle ni signée, ni datée, ni cachetée contrairement aux exigences de l'annexe A-1-2.
S2K PARTNERS	L'offre du soumissionnaire n'a pas été retenue car elle ne remplit pas les critères de conformité technique. 3- La fiche technique fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme car elle ne fournit aucun détail sur les différentes rubriques nécessaires. 4- La description technique fournie par le soumissionnaire n'est pas conforme. En effet, la description technique ne tient pas compte des spécifications techniques et exigences contenues dans l'addendum n°1 du 15 mai 2026. Aussi, le soumissionnaire a-t-il juste photocopié la description technique contenue dans le dossier, l'a signé, daté et cacheté avec les cachets « BON A LANCER » sans

	faire une proposition précise.
Attributaire	
Nom	**Groupement MAQ SOFT & JTEK SOLUTIONS**
Montant proposé	**76.700.000 FCFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**76.700.000 FCFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Acquisition et installation d'un Système d'Archivage Electronique (SAE)
Prix	**76.700.000 FCFA TTC**
Délai d'exécution	Six (06) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	NEANT
Variante pris en compte (cas échéant)	NEANT

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant
Acquisition et installation d'un Système d'Archivage Electronique (SAE)	**Groupement MAQ SOFT & JTEK SOLUTIONS**	**76.700.000 TTC**
TOTAL		**76.700.000 TTC**

La Présidente a clôturé la séance à 10 heures 10 minutes.

Fait à Cotonou, le 23 juin 2026

Le Président

Nassiratou SAMON

Le Rapporteur

Latifou MORA-KPAI

Membres

Karhel ASSAVEDO
Rep/DSI

Joely HOUNSAH
Rep/DAF